

Séance du 27 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Cel ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
21/09/2022		
Date d’Affichage		
28/09/2022		

DCM N° 2022-74

L'an deux mil vingt-deux

Et le vingt-sept septembre

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

**18 Membres présents** : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, CROCE-AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

**7 Membres absents excusés (procurations) :**

M.FINI René a donné procuration à MME CROCE AJACCIO Catherine  
MME ALBERTINI Francine a donné procuration à MME UGOLINI Nuria  
M.BATTESTI Gilles a donné procuration à M. BIAGGINI Jean  
M.SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel  
M.GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice  
M. SIMONI Pierre-Baptiste a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis  
MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

**4 Absents** : CAMUZAT Alexandre, MALPELI Stéphane, LECA Jean-Louis, NAPPO Michelle.

Madame BERTOLUCCI Marie Christine est nommée secrétaire.

**Objet de la délibération**  
Délibération portant demande  
d'octroi de fonds de concours

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5 216-5 VI

VU l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022, approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours.

CONSIDERANT que la commune de Furiani souhaite réaliser les opérations ci-après :

- Création de huit logements communaux au village de Furiani pour un coût de l'opération estimé à 1 355 635 € HT,
- Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour un coût de l'opération évalué à 392 717 € HT. Ce projet servira de lieu de production maraîchère pour le restaurant scolaire,
- Création d'un Parc découverte d'environ 9,5 hectares pour un coût de l'opération de 1 270 468 € HT,

Et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Bastia,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'exécède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-joint annexé

OUI l'exposé du Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**

De demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Bastia en vue de participer au financement :

- De l'opération de création de huit logements communaux à hauteur de 400 000 €,
- De l'opération de réalisation d'un PAT à hauteur de 100 000 €,
- De l'opération de création d'un parc découverte à hauteur de 100 000 €.

**AUTORISE**

Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONPIETRI



**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2022-74 DU 27 SEPTEMBRE 2022****PLANS DE FINANCEMENTS**

<b>Opération</b>	<b>Montant subventionnable en € H.T.</b>	<b>Montant subvention</b>	<b>Part communale en € H.T.</b>	<b>Fonds concours en €</b>
Création 8 logements communaux village de Furiani	1 355 635,00	384 000,00 (Collectivité de Corse au titre du dispositif « Una casa per tutti ») (Taux 28%)	971 635,00	400 000
Projet Alimentaire	392 717,00	157 086,80 (Collectivité de Corse) (Taux 40%)	235 630,20	100 000
Création d'un Parc Découverte	1 270 468,00	254 094,00 (Collectivité de Corse) (Taux 20%)  254 094,00 (Office de l'Environnement) (Taux 20%)	762 280,00	100 000